

CHARTRE D'UTILISATION DE L'INTERNET, DES RESEAUX ET DES RESSOURCES MULTIMEDIA AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT

L'établissement met à la disposition des élèves un ensemble de matériels et de ressources informatiques (Internet, réseaux, CD-ROM, programmes pédagogiques) à des fins éducatives dans un **cadre clairement défini dans des salles spécialisées ou au CDI**:

- recherches pédagogiques sur un ou des thèmes déterminés par les professeurs ;
- recherches à caractère professionnel (stages, orientation) ;
- saisie de documents divers (rapports de stages, dossiers, brochures, livrets...) à la demande des professeurs ;
- édition des documents élaborés à la suite de ces travaux et recherches ;
- consultation de CD-ROM pédagogiques.
- E-twinning en anglais
- Correspondance dans le cadre linguistique
- Etc.

L'utilisateur voit l'accès à ces ressources soumis à une identification préalable par un compte d'accès personnel. Ce compte d'accès est constitué d'un identifiant et d'un mot de passe strictement personnels et confidentiels qui ne peuvent être cédés à un autre utilisateur pour quelque raison que ce soit ; celui-ci s'engage en conséquence :

- à ne pas le divulguer ;
- à ne pas s'approprier celui d'un autre utilisateur.

INTERDICTIONS

L'utilisation des ressources informatiques comporte quelques interdictions.

L'utilisateur s'engage :

- à ne pas consulter de sites à caractère violent, raciste, pornographique, négationniste ;
- à ne pas utiliser le « chat » ou la « tchatche » ;
- à ne pas installer de programmes, de quelque nature que ce soit ;
- à ne pas dégrader le matériel ;
- à ne pas introduire de programmes nuisibles (virus, vers, chevaux de Troie...) ;
- à ne pas interrompre le fonctionnement normal des machines et des réseaux ;
- à ne pas introduire de disquette, sauf autorisation du responsable de la séquence pédagogique en cours.

Tout élève contrevenant aux dispositions établies par cette charte peut, sur décision du Chef d'établissement, se voir limiter ou retirer l'accès aux ressources et s'expose à des sanctions.

La Principale,

S. HOUDEYER